

Amiens, le 27 septembre 2021

## RENOUVELLEVIENT DES MEVIBRES DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE : MODALITÉS DE CANDIDATURE

Des élections pour le renouvellement quinquennal des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France ainsi que des chambres de commerce et d'industrie locales associées, sont organisées du 27 octobre au 9 novembre à minuit.

## Modalités de dépôt des candidatures

Les déclarations de candidature doivent être déposées à la préfecture du département où est situé le siège de la chambre de commerce et d'industrie locale.

Les déclarations de candidatures au mandat de membre de la chambre de région Hautsde-France associé au mandat de la chambre locale Amiens-Picardie ou les déclarations de candidatures au mandat de la seule chambre locale Amiens-Picardie peuvent être déposées à la préfecture de la Somme, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau des élections, à partir du jeudi 23 septembre et jusqu'au jeudi 30 septembre 2021, selon les horaires fixés ci-après :

- les jeudi 23 septembre, lundi 27 septembre, mardi 28 septembre, mercredi 29 septembre 2021 : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ;
- le vendredi 24 septembre 2021 : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 ;
- le jeudi 30 septembre 2021 : de 09h00 à 12h00.

En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, les candidats sont invités à <u>prendre</u> rendez-vous auprès du bureau des élections par courriel, à l'adresse prefelections@somme.gouv.fr, ou par téléphone au 03 22 97 83 49 ou 03 22 97 81 18.

Toutes les informations utiles à la constitution du dossier de candidature sont accessibles sur le site internet des services de l'État dans la Somme :

https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyenneteelections/Elections-professionnelles/2021-Chambre-de-Commerce-et-d-Industrie/CCIL-Amiens-Picardie

## Service communication et représentation de l'État

Tél: 03 22 97 81 48

Mél: pref-communication@somme.gouv.fr



